

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUÏ, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 13 : VOEU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE « *NOUS SOMMES DENAIN* » RELATIF À LA HAUSSE SIGNIFICATIVE DES PRIX DES CARBURANTS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Depuis plusieurs semaines, les Français sont confrontés à une hausse significative des prix des carburants, liée notamment aux tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient, qui perturbent les marchés pétroliers mondiaux. Si ce contexte international dépasse largement le cadre national, ses conséquences se traduisent très concrètement dans la vie quotidienne des habitants de notre commune.

A Denain, territoire populaire marqué par des fragilités économiques et sociales, l'usage de la voiture reste indispensable pour de nombreux habitants. Qu'il s'agisse de se rendre au travail, de se rendre aux entretiens d'embauche, de se rendre aux rendez-vous médicaux, aux services publics ou encore aux commerces, les déplacements ne peuvent bien souvent pas être évités, alors que chaque euro compte dans la gestion du budget quotidien.

Alors que le prix des carburants dépasse aujourd'hui les 2 euros par litre, de nombreux Denaisiens se retrouvent contraints d'arbitrer dans leur dépense, elle a également des répercussions indirectes sur le coût de la vie, notamment sur les prix des produits alimentaires et de première nécessité.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la fiscalité sur les carburants et en particulier la TICPE, représente une part très importante du prix final payé par les usagers. Les taxes constituent en moyenne entre 55 % et 60 % du prix à la pompe. Ainsi, sur un litre de carburant à plus de 2 euros, plus d'un euro correspond à des prélèvements fiscaux.

Il apparaît dès lors incompréhensible pour nos concitoyens que les recettes fiscales de l'Etat puissent augmenter mécaniquement, alors même que leur pouvoir d'achat se dégrade et que les difficultés sociales s'accroissent sur notre territoire.

Le Conseil Municipal exprime sa vive préoccupation face à cette situation, qui pénalise particulièrement les populations les plus fragiles.



En conséquence, le Conseil Municipal émet le vœu :

- Que l'Etat mette en place un allègement temporaire de la fiscalité sur les carburants, notamment par une baisse de la TVA à 20 % à 5,5 %, ou par une réduction de la TICPE ;
- Que soit évitée toute augmentation automatique des recettes fiscales liée à la hausse des prix des carburants ;
- Que des mesures spécifiques soient étudiées en faveur des territoires les plus fragiles, afin de soutenir les ménages modestes, les familles en difficulté et les demandeurs d'emploi particulièrement impactés par cette situation.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 4 VOIX POUR.

Il est précisé que MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOU, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, FEDDAL, MESSAOUI, n'ont pas pris part au vote de la délibération.

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....